



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE de «Mairie»

2 Carrera de Marca-Devath 65200 VISKER

COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du : 30 Mars 2015

Compte rendu de la séance :

Ordre du jour :

- Approbation du compte administratif 2014 et affectation du résultat
- Approbation du compte de gestion
- SDE : Remplacement des lampes à vapeur de mercure
- Adhésion de la commune de Visker à l'agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC 65)
- Modification des compétences et des statuts de la CCCO
- Travaux ONF
- Vote des taxes 2015
- Vote du budget 2015
- Divers

I- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014 et AFFECTATION DU RESULTAT

Mme le Maire présente à l'assemblée le compte administratif 2014 qui se résume ainsi :

Libelle	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Opérations de l'exercice	102 704.30	93530.29	103 315.94	136 491.17
Résultats reportés	-15 565.01			39 982.77
Total	-24 739.02			73 158.00
Restes à réaliser	7 832.00			
RESULTAT DEFINITIF	-32 571.02			+40 586.98

Approuvé à l'unanimité des votants.

Mme le Maire propose ensuite d'affecter la somme de 32 571,02 € en recettes d'investissement au compte 1068 (pour combler le déficit résiduel) et la somme de 40 586,98 € en excédent de fonctionnement reporté, au compte 002.

Approuvé à l'unanimité des votants.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION

Mme le Maire met à disposition de l'assemblée le compte de gestion de Mme la Trésorière et précise qu'il est en tous points identiques au compte administratif.

Elle demande alors à l'assemblée d'approuver ce compte de gestion.

Approuvé à l'unanimité des présents.

III – SDE : REMPLACEMENT DES LAMPES A VAPEUR DE MERCURE

Mme le Maire rappelle que la commune de Visker a délibéré pour s'inscrire dans le programme 2015 de remplacement des lampes à vapeur de mercure par des lampes à vapeur de sodium à lumière jaune .

Elle expose le devis effectué par le SDE pour le remplacement de 21 lampes :

Cout : 10 080,00 € H.T.

Subvention SDE : 4 200,00 €

Récupération TVA : 1 680,00 €

Participation communale : 4 200,00 €

Elle demande ensuite à l'assemblée de se prononcer sur ce devis : accepté à l'unanimité des présents

IV – ADHESION A L'ADAC

Mme le Maire rappelle la suppression de la convention ATESAT qui permettait un accompagnement des communes par les services de la DDT pour le montage et le suivi des opérations importantes.

Elle rappelle que, suite à cette suppression, le Département a créé une Agence Départementale d'Accompagnement des Collectivités (ADAC) dont la mission est d'aider les communes dans le montage et le suivi de leurs chantiers d'investissement importants.

Le cout de ce service est forfaitaire : 1,50 € par habitant et par an si la commune adhère à un EPCI déjà adhérent, ce qui est le cas de Visker, ce qui revient approximativement à 500,00 € par an pour Visker.

Elle propose alors, au vu du projet de réhabilitation de la place du village, et au vu de la complexité des éléments à prendre en compte, notamment la notion d'accessibilité de la place mais aussi de l'ensemble mairie-salle des fêtes, d'adhérer dès maintenant pour permettre un montage du dossier dans les meilleurs délais.

Proposition acceptée à l'unanimité des présents.

V – MODIFICATION DES COMPETENCES ET DES STATUTS DE LA CCCO

Mme le Maire explique le projet de création d'une crèche dans la zone Pyrène Aéropole (dans un premier temps) ouverte aux salariés de la zone mais aussi aux habitants du canton car le besoin est important (93 enfants du canton sont dans les crèches tarbaises).

Pour ce faire, la CCCO a délibéré pour prendre la compétence « petite enfance » mais chaque commune doit aussi délibérer pour lui conférer cette compétence et approuver la modification des statuts de la CCCO en conséquence.

Approuvé à l'unanimité des présents.

VI – TRAVAUX ONF

Mme le Maire explique que les travaux de nettoyage (enlèvement des colliers des arbres) ont été effectués dans la plantation au Biscarmiau, mais il s'agit d'une 1^{ère} tranche : 500 arbres concernés, conformément au devis, pour un coût de : 980,00 € H.T..

Mr POUHEY, représentant l'ONF, a présenté donc un devis identique pour une 2^{ème} tranche, et il restera enfin une 3^{ème} tranche à effectuer l'an prochain ou plus tard.

Mme le Maire demande donc au Conseil de se positionner sur l'acceptation ou non de ces travaux.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, reconnaît la nécessité d'enlever les colliers pour ne pas abîmer les arbres, mais les travaux ne seront pas nécessairement effectués par l'ONF.

La municipalité va s'abord rechercher une personne sur la commune intéressée par ce travail, et, le cas échéant, faire faire d'autres devis avant d'accepter.

VII – VOTE DES TAXES 2015

Mme le Maire rappelle les taux en vigueur à l'heure actuelle et le produit fiscal correspondant, en 2014, et attendu à taux constant pour 2015 :

	Taux actuel	Bases 2014	Produit 2014	Bases prévisionnelles 2015	Produit attendu en 2015
Taxe d'habitation	8,35%	431 183 €	36 004 €	445 000 €	37 158 €
Taxe foncièr bâti	6,60%	228 969 €	15 112 €	239 500 €	15 807 €
Taxe foncier non bâti	56,81%	5 979 €	3 397 €	5 900 €	3 352 €
TOTAL			54 513 €		56 317 €

Elle rappelle ensuite la baisse des dotations de l'Etat à prendre en compte :

DGF 2013 : 35 000 €

DGF 2014 : 33 860 €

DGF 2015 (prévisionnelle) : 30 800 €

DGF 2016 (prévisionnelle) : 27 800 €

DGF 2017 et années suivantes : 24 800 €

Soit une baisse à terme de 10 000 € par an, par rapport à 2013 !!!

S'engage alors une réflexion sur le bien fondé d'une augmentation des taxes, non pour compenser la perte des dotations de l'Etat dans son intégralité, mais plutôt pour anticiper la baisse de la capacité d'autofinancement de la commune en résultant, et éviter surtout une augmentation trop forte à un moment donné.

Elle rappelle ensuite que les augmentations précédentes ont eu lieu en 2009, après 13 années à taux constants, et en 2012, et que, à ce moment-là, le Conseil municipal avait décidé d'augmenter peu mais tous les 3 ans, pour éviter justement de devoir augmenter beaucoup d'un seul coup.

Après discussion, et en ayant pleinement conscience d'un contexte financier difficile pour tout un chacun, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents, décide d'augmenter les taxes d'habitation et sur le foncier bâti comme suit :

	Taux 2014	Taux 2015	Produit attendu
Taxe d'habitation	8,35%	8,60%	38 270 €
Taxe foncier bâti	6,60%	6,90%	16 526 €
Taxe foncier non bâti	56,81%	56,81%	3 352 €
TOTAL			58 148 €

Soit un gain de 1 800 € pour la Commune, qui représente en moyenne entre 15 et 20 € d'augmentation par ménage.

VIII – VOTE DU BUDGET 2015

Madame le Maire présente à l'assemblée le budget prévisionnel pour l'année 2015, qui se résume ainsi :

FONCTIONNEMENT : 179 197 € (dont 40 586 € d'excédent de fonctionnement reporté)

INVESTISSEMENT : 133 670 € (dont 32 571 € de déficit d'investissement reporté et 7 832 € de restes à réaliser)

Elle demande ensuite au Conseil de se prononcer sur cette présentation : approuvé à l'unanimité des présents

IX – DIVERS

Mme le Maire signale juste qu'une personne habitant Azereix cherche à louer entre 2 et 5 ha de terrain agricole pour réaliser son projet de maraîchage bio avec traction animale, et demande donc aux présents de relayer l'information .

Fin de la séance à 0H.

Vu par nous, Maire de la commune de Visker

Pour être affiché le : 01 Avril 2015 à la porte de la mairie, conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait en Mairie à Visker,
le 1er avril 2015.

Le Maire
Maryse VERDOUX


